

**SÉANCE
SPÉCIALE
24 AOÛT 2021**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HÔTEL
DE VILLE, LE MARDI 24 AOÛT 2021, À 14 H 30**

Cette séance spéciale est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Madame et messieurs, les conseillers suivants, sont présents : Christiane Choinière, Serge Bouchard et Sylvain Hainault.

Monsieur François Giasson, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation incluant l'ordre du jour, et ce, tel que prévu par la loi.

Messieurs André Côté et Pascal Lamontagne, conseillers municipaux, ont, par ailleurs, motivé chacun leur absence à cette séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

303/08/21

Ouverture de la séance spéciale et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'ouvrir la séance spéciale de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

304/08/21

Approbation des comptes

Je soussigné, François Giasson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, par les présentes, que des crédits budgétaires sont disponibles aux fins pour lesquelles le conseil municipal projette les dépenses ci-après décrites.

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les déboursés de la série de chèques pour un grand total de 875 305,98 \$ et dont le paiement est fait avec les chèques C2100902 à C2101022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

305/08/21

Autorisation de paiement : décompte progressif n°1 à Eurovia pour la somme de 1 598 244,33 \$, taxes incluses

ATTENDU l'avancement des travaux de pavage sur le 4^e Rang, l'avenue du Lac Ouest, le 8^e Rang Est ainsi que sur les chemins Renaud et Patenaude;

ATTENDU la réception du décompte progressif n° 1 déposé par Eurovia et dont le paiement est recommandé par nos consultants EXP.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

DE recommander le paiement de 1 598 244,33 \$, taxes incluses, du décompte progressif n° 1 concernant les divers travaux de pavage

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

306/08/21

Autorisation de paiement de factures : Centre Jardin St-Césaire

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu trois factures datées des 16, 20 et 22 juillet 2021 du Centre Jardin St-Césaire pour la fournitures de matériel de ponceaux concernant les travaux sur l'avenue du Lac Est, et ce, totalisant 40 318,01 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures du Centre Jardin St-Césaire datées des 16, 20 et 22 juillet 2021, numérotées 88261, 88635 et 88781, totalisant 40 318,01 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

307/08/21

Autorisation de paiement de factures : Construction DJL inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu deux factures de Construction DJL inc. datées des 8 et 19 juillet 2021 dont la somme totale s'élève à 20 778,39 \$ pour l'achat de pierre concernant les travaux sur l'avenue du Lac Est;

ATTENDU QUE la Municipalité a récemment reçu une autre facture de cette entreprise dont le numéro est 18052585 et le solde 10 603,45 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond autorise le paiement des factures de Construction DJL inc. des 8, 19 et 31 juillet 2021, numérotées 18046636, 18049654 et 18052585, totalisant de 31 381,84 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

308/08/21

Autorisation de paiement de facture : Excavation Daigle (9139-7273 Québec inc.)

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu une facture d'Excavation Daigle du 16 juillet 2021 de 5 605,03 \$, taxes incluses, concernant des travaux de pelle mécanique sur l'avenue du Lac Est.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture d'Excavation Daigle du 16 juillet 2021 de 5 605,03 \$, taxes incluses, numérotée 002824.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

309/08/21

Autorisation de paiement de facture, Groupe Allaire et Gince

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu une facture du Groupe Allaire et Gince du 20 juillet 2021 de 21 368,10 \$, taxes incluses, pour 105 voyages de pierre concernant des travaux sur l'avenue du Lac Est.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Groupe Allaire et Gince du 20 juillet 2021, numérotée 59486, de 21 368,10 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

310/08/21

Autorisation de paiement de facture : Maçonnerie MP

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu une facture de Maçonnerie MP du 15 juillet 2021 de 6 783,52 \$, taxes incluses, pour la pose de maçonnerie, au centre communautaire, en 2020.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture de Maçonnerie MP du 15 juillet 2021, n° 974601, de 6 783,52 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

311/08/21

Autorisation de paiement de facture : Raymond Chabot Grant Thornton

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu une facture de Raymond Chabot Grant Thornton du 20 juillet 2021 de 14 367,27 \$ concernant la facturation finale de l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et pour l'examen et la présentation des états financiers aux responsables de la gouvernance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Raymond Chabot Grant Thornton, n° 2445992, du 20 juillet 2021 de 14 367,27 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

312/08/21

Autorisation de paiement de factures : Bernard Boulay

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une facture de Bernard Boulay du 3 août 2021 de 5 432,57 \$, taxes incluses, concernant l'achat d'Agrobond pour la rénovation du chalet des patineurs;

ATTENDU les honoraires de M. Boulay pour la période du 2 au 16 juillet 2021 s'élevant à 4 627,74 \$, taxes incluses, et dont le numéro de facturer est 2021-108.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n°2021-112 ainsi que les honoraires de M. Boulay se rattachant à la période de 2 au 16 juillet 2021 dont la somme totale s'élève à 10 060,31 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

313/08/21

Autorisation de paiement de facture : Tremblay Bois avocats

ATTENDU la réception des factures numérotées 121942 et 122012 en provenance des conseillers juridiques Tremblay Bois avocats totalisant 6 693,96 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE ces factures concernent le mandat général ainsi que l'opinion juridique relativement à la location de courte durée pour les résidences.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'approuver le paiement des factures numérotées 121942 et 122012 de Tremblay Bois avocats totalisant 6 693,96 \$, taxes incluses

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

314/08/21

Paiement final, troisième versement, de 18 750 \$, plus taxes, à Teni-Court

ATTENDU les travaux terminés le mois dernier sur les nouveaux terrains de tennis;

ATTENDU QU'il y a lieu de payer le troisième versement (versement final) de 18 750 \$, plus taxes, rattaché à la facture n° 825;

ATTENDU QUE ce dernier paiement est identique à la soumission acceptée par la conseil municipal en 2020;

ATTENDU QUE les travaux sont à l'entière satisfaction du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

DE procéder au paiement final de 18 750 \$, plus taxes, à l'entreprise Teni-Court.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

315/08/21

Acceptation des travaux de pavage supplémentaires sur le chemin Grande-Ligne

ATTENDU les travaux de pavage prévus sur une partie du chemin Grande-Ligne, en 2021, dans le cadre du règlement d'emprunt n° 08-10;

ATTENDU l'état lamentable de la partie de la chaussée du chemin Grande-Ligne dont les travaux ne sont pas prévus dans le présent contrat de pavage octroyé;

ATTENDU la réponse positive du ministère des Transports du Québec quant au prolongement du pavage proposé sur le chemin Grande-Ligne;

ATTENDU QUE ces travaux de prolongement respectent l'enveloppe budgétaire et les limites du règlement d'emprunt n° 08-20 approuvées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

QUE les travaux de pavage sur le chemin Grande-Ligne s'effectueront des limites du secteur village jusqu'au 6^e Rang de Roxton;

QUE cet ajout de pavage s'effectue au même tarif que le bordereau déposé par Eurovia en ce qui a trait aux travaux acceptés initialement sur le chemin Grande-Ligne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les travaux à réaliser sur les chemins Choinière, Grande-Ligne, Maxime et le 3^e Rang Ouest de Roxton

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

ATTENDU QUE le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option basée sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité M. François Giasson, directeur général et secrétaire trésorier, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

317/08/21

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les travaux à réaliser sur le chemin de Roxton Sud

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

ATTENDU QUE le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option basée sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité M. François Giasson directeur-général et secrétaire-trésorier, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier ;

ATTENDU QUE la Municipalité mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

318/08/21

Achat d'un nouveau camion dix roues avec équipements de déneigement neufs et installés

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond est allée en appel d'offres public pour l'achat d'un nouveau camion décrit dans le présent titre;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission, soit celle de Robitaille équipements inc. s'élevant à 294 412,04 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE la seule soumission déposée est conforme au devis de soumission;

ATTENDU QUE le prix déposé respecte les estimations de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité ne tient pas à se prévaloir des options relatives au financement et aux équipements optionnels.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

D'acheter le nouveau camion dix roues avec équipements de déneigement neufs et installés tel que cela est mentionné intégralement dans le devis d'appel d'offres, et ce, pour la somme de 294 412,04 \$, plus taxes;

QUE cet achat soit effectué sans les options sur les garanties proposées au bordereau de soumission ni sur celles présentes sur le bordereau de financement;

QUE les sommes pour cet achat (taxes nettes) soient prises à partir des sources de financement suivantes :

<u>Montant</u>	<u>Source de financement</u>
150 000 \$	Fonds de roulement
159 012 \$	Surplus accumulé libre

QUE M. Pierre Fontaine, maire, et M. François Giasson, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tout document concernant cet achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

319/08/21

Clôture de cette séance spéciale

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

DE clore cette séance spéciale à 17 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le maire,

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Pierre Fontaine

François Giasson